



Mairie de Cannes

Le Maire

Vice-Président du Conseil départemental



**Monsieur Michel SAPIN**

Ministre de l'Economie et des Comptes publics  
Ministère des Finances et des Comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Cannes, le **14 OCT. 2015**

Réf. : DL/DC/TM

Monsieur le Ministre,

Dans la nuit du 3 octobre dernier, Cannes a subi des intempéries d'une rare violence qui ont causé la mort de quatre personnes sur le territoire communal, huit sur la commune de Mandelieu, et des dégâts considérables.

A l'heure des premiers bilans, il apparaît que nombre de nos concitoyens se retrouvent sans toit et dans le dénuement le plus total tandis que des entreprises du territoire ont perdu la totalité de leur outil de production.

Dans une conjonction malvenue, ces mêmes sinistrés recevront dans les tous prochains jours leurs avis d'imposition pour l'année en cours, ajoutant de fait une charge pénalisant les efforts qu'ils auront à produire pour reconstituer leur foyer ou leur établissement.

Aussi, par la présente, j'ai l'honneur de solliciter l'adoption de mesures exceptionnelles pour que les foyers fiscaux et les entreprises sinistrées puissent bénéficier, au regard des dégâts subis, d'une exonération totale ou partielle des impôts de toute nature auxquels ils se trouvent assujettis en 2015.

Il va de soi qu'en matière de fiscalité locale, une telle mesure ne doit pas porter un préjudice supplémentaire aux ressources des collectivités déjà très impactées par les coûts des dégâts (au moins 40 millions d'euros de réparations des bâtiments municipaux et des voiries pour la seule ville de Cannes, sans compter les surcoûts de fonctionnement très lourds en termes notamment de nettoyage et police); il convient qu'elle soit intégralement compensée aux taux en vigueur en 2015.

Ce geste fort représenterait pour les sinistrés l'expression de la solidarité nationale. La reconnaissance de catastrophe naturelle est loin en effet de couvrir l'intégralité des dépenses, surtout pour celles et ceux qui sont mal assurés et qui n'ont pas pu faire autrement pour des raisons économiques.

S'agissant des collectivités du bassin cannois, les travaux de toute nature qui seront mis en œuvre pour la remise en état s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros. Pour la seule Mairie de Cannes, tel que je l'écrivais ci-dessus, plus de 40 millions d'euros de travaux devront être engagés pour réparer et remettre en état les biens et les équipements publics, sans compter les dépenses de fonctionnement liées au déblaiement, nettoyage des rues et bâtiments.

Pour financer ces dépenses, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L.), et les communes membres sont dans l'impasse en raison des surprélèvements subis et des efforts conséquents déjà réalisés ces derniers mois.

C'est pourquoi, au vu de tout ce qui précède et de la situation des finances communales que vous connaissez bien, je vous serais reconnaissant de bien vouloir exonérer la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et ses cinq communes membres de leur contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

En effet, les collectivités du bassin cannois participent à ce fonds, donc à la solidarité au profit d'autres collectivités à l'échelle nationale, pour 5 980 914€ en 2015. Dans la situation de crise qu'elles traversent, les communes et l'agglomération de Cannes-Pays de Lérins demandent temporairement une légitime solidarité en retour par leur exonération de la contribution au F.P.I.C..

Compte tenu des attentes de nos concitoyens les plus démunis et de l'urgence qui s'attache à la remise en état du domaine public comme privé et du tissu économique dans l'intérêt de l'emploi local, je ne doute pas de l'attention que vous porterez à la présente et à sa traduction législative et réglementaire.

Dans cette attente et cet espoir, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

*Monsieur le Ministre,  
La situation financière  
des sinistrés (particuliers,  
entreprises, communes) est  
catastrophique. La  
solidarité doit  
passer s'exprimer dans  
les deux sens quand  
l'urgence fait loi.  
Bonne nuit respectueusement  
salués.  
DL*

Le Maire,  
Vice-Président de la C.A.P.L.,

  
David LISNARD

